



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Bureau des relations avec les associations et partenariats
DGESCO C2-4
n° DGESCO-D2024-006808
Affaire suivie par :
Coline MONIN
Tél : 01 55 55 15 32
Mél : assos.agrements@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **04 JUIL. 2024**

Madame la présidente,

Vous avez sollicité, pour l'association « La ligue de l'enseignement », le renouvellement de l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation avec extension à d'autres structures.

À la suite de l'avis du Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance du 25 juin 2024, j'ai décidé de vous accorder cet agrément par le présent courrier avec extension aux structures suivantes :

- Le centre confédéral de la Ligue de l'enseignement (tête de réseau)
- Les 102 fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement, en métropole et dans les départements et collectivités d'outre-mer
- Les 13 unions régionales de la Ligue de l'enseignement
- L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep)
- L'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep)

En revanche cet agrément ne peut être étendu à l'association « Lire et faire lire » qui relève d'un objet social distinct et doit, à ce titre, déposer, le cas échéant, une demande spécifique.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire


Edouard GEFFRAY

Hélène Lacassagne
Présidente
Association La Ligue de l'enseignement
21 rue Saint-Fargeau
CS 72021
75989 Paris cedex 20